



**Direction Départementale de l'Équipement  
et de l'Agriculture de la Haute-Garonne**

Toulouse, le 13 janvier 2009

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Installation de la Commission consultative de la signalisation routière en Haute-Garonne**

Une commission a été créée par le comité interministériel de la sécurité routière en date du 13 février 2008 en vue d'associer dans chaque département les usagers de la route à la pertinence et à la cohérence de la signalisation routière (panneaux ou peinture au sol) l'objectif est d'en améliorer la compréhension et le respect. Les cas traités pourront concerner notamment :

- les vitesses et les entrées d'agglomération (adaptation de la vitesse à l'environnement, etc...)
- les priorités aux intersections (stop, cédez le passage, feux tricolores)
- la signalisation directionnelle (cohérence, lisibilité, continuité, etc...)

La commission ne traite pas des problèmes d'aménagement ou d'entretien.

Cette commission est co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général. Les usagers sont représentés par les associations d'usagers (prévention routière, automobile club du Midi, fédération française des motards, vélo Toulouse).

La première instance de cette commission consultative a eu lieu  
le 13 janvier à 14h30 à la Préfecture.

Les usagers sont invités à s'exprimer  
sur tout problème de signalisation sur un espace mis à disposition  
se connecter sur :

<http://www.haute-garonne.equipement.gouv.fr>

ou écrire à l'adresse suivante:

Commission Consultative des Usagers pour la  
Signalisation Routière de la Haute-Garonne  
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture  
Boulevard Armand Duportal  
31074 TOULOUSE Cedex